

ANNEE 1962 N° 304 /PR/MAE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU le Décret n°59-221 du 15 Décembre 1959 portant classement indiciaire des fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat;
- VU le Décret n°59-224 du 15 Décembre 1959 créant une allocation familiale en faveur des fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat;
- VU la loi 61/37 du 14 Août 1961 fixant les éléments de rémunération des Membres du Gouvernement et les textes modificatifs ultérieurs;

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE :

ARTICLE 1er.— Monsieur Sourou-Migan APITHY, Vice-Président de la République est placé en mission auprès de la République Française avec rang et prérogatives d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Dahomey.—

ARTICLE 2.— Monsieur Sourou-Migan APITHY, conserve dans cette position les IO/II de son traitement de Vice-Président de la République à compter de la date de sa prise de fonction effective :

A ce traitement s'ajouteront :

- 1°/ une indemnité de résidence fixée à 410.000 frcs. CFA par an,
- 2°/ une majoration familiale pour chaque enfant à charge au sens du décret n°59-224 du 15 Décembre 1959 égale à 2 % du total formé par le traitement et l'indemnité de résidence

Le total des éléments de rémunération visés ci-dessus sera affecté d'un coefficient de correction égal à 1,3 de façon à porter la rémunération globale convertie en francs français à un montant en rapport avec le coût de vie à Paris.—

ARTICLE 3.— Les allocations définies à l'article 2 sont cumulables avec l'indemnité de représentation de Vice-Président de la République

ARTICLE 4.— Le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre des Finances et du Travail sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey, enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 20 Juillet 1962

VU

Le Ministre des
Affaires Etrangères p.i.

M. AHOUANMENOU

VU

Le Ministre des Finances
et du Travail,

Hubert MAGA

EMPLIATIONS :

original 1
ORD 1
résor 1
F 2
inistères 12
GG 2
P 2
GAE 1
FT/Solde 5
ntéressé 1
R. 15

B. BORNA

VU

Le Contrôleur Financier,

A. B A D O U